Projet de discours de M. Marc PERRIN de BRICHAMBAUT Conférence OSCE du 24 juin 2004

Je tiens en tout premier lieu à souligner avec quel plaisir je me trouve parmi vous pour aborder la question des actions futures de l'OSCE face aux menaces du XXI^e siècle.

I - Un contexte stratégique durablement crisogène

a) Caractère durable des risques et des menaces

Les tables-rondes précédentes ont pu souligner la réalité des menaces auxquelles nous sommes désormais confrontés. Plus que jamais, les facteurs d'instabilité conservent de leur acuité ; les menaces apparaissent comme plus diffuses, multiformes et complexes. L'insécurité est la norme et la sécurité l'exception.

La chute du Mur de Berlin puis les événements du 11 septembre ont accru le sentiment d'une confrontation de nos sociétés à de "nouvelles menaces". Leurs racines sont pourtant anciennes, parfois largement antérieures à la fin de la Guerre Froide, et leur nature, profondément durable.

La disproportion entre la croissance démographique et la distribution de richesses constituera un profond facteur de déséquilibre potentiellement crisogène, alors que la quantité limitée de ressources cruciales sera une entrave insupportable au développement.

La violence sera ainsi l'expression usuelle de réactions épidermiques déclenchées spontanément par le sentiment d'injustice, l'illégitimité et l'irrespect, mais aussi fondées sur la peur, la haine ou l'envie, voire le rejet d'un modèle de société. Les fondamentaux mêmes des facteurs de crise, d'instabilité, de risques et de menaces sont ainsi appelés à perdurer.

b) L'expression de la menace

Si le futur ne recèle qu'un nombre restreint de modes opératoires authentiquement nouveaux, **leur addition et leur synchronisation atteindront un degré jusqu'ici inconnu ou ignoré**. Nous pourrons être agressés de manière transverse, dispersée et simultanée, symbolique et clandestine. Toute une palette d'opportunités, de leviers et de processus pourront être utilisés pour affecter notre liberté d'action, notre intégrité et notre identité.

Réduire la menace future à une suite d'actions homogènes, rationnelles et délibérées est incompatible non seulement avec les causes multiples des attaques que nous pourrons subir, mais aussi avec les opportunités que fourniront les nouvelles technologies.

Il ne s'agit plus de répondre à une menace identifiée aux frontières terrestres, mais d'anticiper, de prévenir, et si nécessaire de répondre à toute une gamme de risques et menaces non militaires, beaucoup plus diversifiés, diffus, imprévisibles et exploitant les vulnérabilités nationales.

La menace future sera intrinsèquement difficile à identifier et à apprécier correctement. La nature polymorphe de la menace future imposera par conséquent une perception plus large et plus précise des acteurs peuplant notre environnement stratégique. Il nous faudra analyser encore plus

finement le mécanisme des divers enjeux, les individus et les groupes, les valeurs et les cultures. En cela, la compréhension de notre environnement stratégique rejoint la logique de prévention, particulièrement chère à la France, que nous devons impérativement privilégier au sein de nos actions futures.

II – Une priorité accordée à la prévention

a) Combattre les causes des risques et menaces

Que ce soit dans le domaine de la lutte contre les menaces asymétriques, au tout premier rang desquelles figure le terrorisme, la lutte contre la criminalité organisée ou la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, chaque fois la prévention constitue la réponse première et fondamentale que nous devons mettre en œuvre.

Aujourd'hui, et plus encore demain, il nous faudra conforter cette démarche pour combattre non pas les symptômes, mais avant tout les causes même des risques et menaces qui pèsent sur nos sociétés, mais également d'empêcher et de limiter leur développement.

Elle seule paraît à cet égard à même de répondre **durablement** aux défis auxquels nous sommes confrontés.

b) Les formes de la prévention

Les entreprises terroristes trouvent souvent leur origine dans un conflit de nature politique à l'image des événements qui frappent quotidiennement les populations israéliennes et palestiniennes ou mafieuse et se nourrissent de ce conflit. La réponse à apporter doit donc être à la fois **politique** et **diplomatique** pour s'attaquer aux causes du mal.

Elle doit également être **policière** et **juridique** car une large part de ces menaces, notamment terroristes, constituent des crimes relevant de la justice.

Elle doit, enfin, être **financière**, pour tarir les sources de financement, et **économique** pour lutter contre les inégalités dont se nourrissent le terrorisme, la criminalité organisée et la corruption. Il s'agit de développer une logique de solidarité qui se place au cœur du concept français de prévention. Outre le volet économique, mis en œuvre à travers des multiples aides au développement, une **dimension culturelle** doit être intégrée à notre démarche.

A cet égard, il pourra être intéressant de recourir aux pistes explorées dans le rapport du Groupe consultatif présidé par Assia ALAOUI et Jean DANIEL, établi à la demande de Romano PRODI, intitulé "Dialogue entre les peuples et les cultures de la région euro-méditerranéenne", qui soulignent le rôle particulier de l'éducation, thème retenu par la présidence en exercice de l'OSCE cette année, assure la promotion de la mobilité et des échanges humains et conforte le rôle des médias comme instrument d'égalité et de connaissance mutuelle.

La prévention doit ainsi regrouper **toutes les actions civiles** visant à anticiper les événements, persuader et influencer les différents acteurs des conflits naissants. Elle peut aller jusqu'à revêtir des formes de déploiement d'observateurs non armés s'apparentant à des opérations de maintien de la paix.

Au cours des dernières années, ces activités de l'OSCE, dans les Balkans et le Caucase, ont largement témoigné de l'utilité de conduire une politique de prévention large, souple et crédible.

c) L'Eurasie concentre les enjeux majeurs de notre sécurité

Aujourd'hui, nous devons porter notre attention sur les "marches" de notre continent : l'Eurasie, entre Maghreb et Chine, concentre la moitié de la population mondiale, trois quarts des pauvres de la planète, les foyers de conflits ethniques les plus explosifs, les violences religieuses les plus intenses et quelques-uns des régimes les plus despotiques. C'est dans cette zone que se situent les enjeux majeurs de la sécurité du monde, que ce soit en termes de terrorisme, d'ADM ou d'approvisionnements énergétiques.

Clairement, l'OSCE ne peut plus se contenter de rayonner dans sa zone de compétence traditionnelle. Sa stratégie doit la conduire à imaginer de nouvelles actions, plus particulièrement dans la zone précitée, afin d'intéresser les pays concernés à la forme de sécurité coopérative qui est le fondement même de cette organisation. Celles-ci ne trouveront cependant leur pertinence et leur crédibilité qu'au sein d'une coopération renouvelée et entendue.

III – La coopération doit également se placer au cœur de notre démarche

a) Coopération et solidarité entre Etats membres

Parce qu'aucun Etat ni aucune organisation n'est capable d'affronter seul les risques auxquels nous sommes confrontés, la coopération est un pilier essentiel des relations internationales. Cette coopération existe entre les Etats de l'OSCE et a permis de réduire le risque de conflits entre Etats mais ne l'a pas supprimé. Elle doit donc être renforcée et complétée par le développement de la confiance entre individus à l'intérieur des Etats. La meilleure garantie de paix et de sécurité réside, pour les Etats membres de l'OSCE, dans leur volonté et leur capacité de faire respecter la démocratie, l'état de droit et les droits de l'Homme.

La solidarité doit être le maître mot des relations qui unissent les membres de l'OSCE aujourd'hui et encore plus demain afin de faire face ensemble aux défis du XXI^{ème} siècle.

Ainsi, les Etats participants qui en éprouveront le besoin doivent pouvoir continuer à trouver aide et assistance auprès des autres, voire par leur intermédiaire, auprès d'autres organisations régionales ou internationales.

b) Coopération avec les organisations internationales et régionales

L'OSCE est d'ailleurs un partenaire privilégié de l'ONU, dont la responsabilité première est le maintien de la paix et de la sécurité, grâce notamment à son rôle reconnu en matière de règlement pacifique des différends. Dans l'avenir, l'OSCE et l'ONU auront à travailler plus étroitement encore afin de promouvoir un espace de sécurité et de stabilité bénéfique à tous.

L'OSCE coopère déjà à très haut niveau avec les autres organisations régionales et internationales. Ces contacts, tant sur la base de dialogues réguliers que de coopérations sur le terrain sont initiés de longue date avec l'OTAN mais aussi avec l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Une relation privilégiée est établie avec 6 pays partenaires méditerranéens¹ et 4 pays partenaires asiatiques² pour favoriser le dialogue et l'échange d'idées. Compte tenu du contexte actuel, il est évident que ce dialogue devra être renforcé à l'avenir et qu'une coopération plus étroite devra être étudiée, sans se limiter aux trois organisations que je viens de citer. C'est dire l'étendue du champ d'activités de l'OSCE.

_

¹ Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Maroc, Tunisie.

² Japon, Corée, Thaïlande, Afghanistan.

IV - Champs d'action à développer par l'OSCE

Grâce à sa légitimité historique pour s'intéresser aux problèmes de sécurité et aux droits de l'homme au sens large, à l'évidence, l'OSCE a un rôle à jouer dans les années à venir dans les domaines tels que le terrorisme, le crime organisé ou la corruption.

a) Terrorisme

En ce qui concerne le terrorisme, on assiste au transfert d'une contestation traditionnellement étatique (Libye et Iran au cours des années 80) vers une menace plus délétère, particulièrement caractérisée par des nébuleuses terroristes transnationales.

Il faut bien comprendre que nous ne sommes pas en guerre contre le terrorisme, cela ne voudrait rien dire. En revanche, nous devons tous combattre ceux qui utilisent la terreur comme mode d'action pour imposer leurs idées et leur conception du monde. Ce sont des criminels et non des soldats. Ils doivent, certes, être combattus avec la plus grande détermination mais il ne peut y avoir de solution durable sans traitement des causes du terrorisme. Il n'y a pas de réponse unique et le traitement sera long. La réponse devra être à la fois politique, diplomatique, économique et financière mais aussi policière, judiciaire voire militaire dans certaines circonstances limitées et bien définies. Ainsi, après les événements du 11 septembre, les preuves du soutien formel du régime taliban en faveur d'*Al Qaeda* ont conduit la France à intervenir militairement, aux côtés de ses alliés, en Afghanistan. Deux ans après, les forces françaises participent toujours à la traque des responsables terroristes dans ce pays qui est devenu depuis un nouveau partenaire pour la coopération de l'OSCE.

L'ouverture recherchée par l'OSCE entre parfaitement dans ce cadre. Tous les Etats et toutes les organisations devront plus que jamais coopérer efficacement, mais en évitant les doublons inutiles, pour enrayer la machine terroriste et couper les liens qui relient les terroristes à leurs soutiens. Les partenaires pour la coopération méditerranéens et asiatiques pourraient favoriser à cet égard un rapprochement indispensable entre l'OSCE et les pays qui n'entretiennent pas encore de relations avec elle.

b) Criminalité organisée

En plaçant au premier plan de ses priorités la résolution des conflits "gelés", l'OSCE participera activement à la lutte contre la criminalité organisée et son cortège de trafics en tous genres.

L'économie des Etats affaiblis doit être relevée afin d'endiguer le développement des économies parallèles qui entraînent encore plus les Etats dans un cercle vicieux que seuls les efforts conjugués de la communauté internationale et des Etats concernés peuvent juguler. La lutte contre les trafics passera également par un **meilleur contrôle des frontières**. Comme en a attesté la deuxième session de cette conférence, l'OSCE s'implique déjà à juste titre dans ce délicat projet, forte de l'expérience que ses Etats membres peuvent apporter, tant en matière de conseil que de formation.

c) Corruption

Les activités illégales qui fleurissent dans certains Etats s'accompagnent d'une corruption qui concerne aussi bien le monde des affaires que le monde politique, allant des autorités locales au plus haut niveau de l'Etat. La corruption mine les performances économiques, affaiblit les institutions démocratiques et l'Etat de droit, faisant le lit du crime organisé, voire dans certains cas du terrorisme. Ce

phénomène touche aussi l'assistance au développement et la coopération économique internationale.

C'est pourquoi, la lutte contre la corruption doit notamment passer par un meilleur contrôle de la distribution de ces aides. Des mécanismes de restitution de fonds publics détournés et des mesures préventives doivent aussi être mis en œuvre dans le cadre de cette lutte.

Dans le prolongement des dispositions prévues par les Conventions des Nations Unies de Palerme sur le crime organisé, et de Mérida sur la corruption, l'OSCE doit s'impliquer afin que ces textes soient ratifiés par les Etats, à commencer par ses Etats participants. Elle devrait surtout apporter des mécanismes de suivi, qui font défaut et qui paraissent pourtant essentiels, ce qui constituerait une véritable plus-value en la matière.

Face aux défis du XXI^{ème} siècle, tels que nous les identifions, tous les Etats et les organisations internationales ont un rôle à jouer. Grâce à son **expérience** acquise depuis plusieurs décennies et à la richesse et la diversité de ses Etats participants, l'OSCE occupe une place tout à fait essentielle pour relever ces défis et œuvrer pour un monde plus stable et plus sûr, **en coopération avec l'UE notamment**.